



Lettre @ Secteur Retraites

[mailto: mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

Le 22 octobre 2020 – N°179

- ▶ **Un PLFSS 2021 d'une nature particulière**
- ▶ **Le COR publie sa note d'étape**
- ▶ **Actualité Agirc-Arrco : maintien du niveau des retraites complémentaires**
- ▶ **Agirc-Arrco : Mise en garde de FO contre l'instauration du recouvrement par l'ACOSS**

Info Retraites

▶ **Un PLFSS 2021 d'une nature particulière**

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 a été examiné par le Conseil d'administration de la CNAV, le 5 octobre 2020. Le Conseil d'administration a émis un avis défavorable par 8 voix sur ce projet de texte. Voici le détail du vote :

- 8 voix contre (CGT-FO, CGT, CFDT, CFE-CGC).
- 5 prises d'acte (CFTC, U2P).
- 10 abstentions (MEDEF, CPME).

Voici quelques extraits de la déclaration de la délégation Force Ouvrière :

« Sur le fond, FO souligne un PLFSS d'une nature très particulière, au-delà de la période exceptionnelle liée à l'épidémie de la Covid-19 : le silence est fait sur des dispositions normalement présentes et d'importance majeure – le relèvement des minimas sociaux et des pensions. Pas même évoqué, que ce soit dans le rapport descriptif en annexe B ou dans la communication du Gouvernement. FO espère qu'il s'agit là d'une application du droit commun, et non en raison d'un calendrier répondant à d'autres intérêts. Au niveau global du calcul des droits, seule la mesure sur le PASS est à relever positivement. Aussi, le PLFSS avance très vite sur la création de la nouvelle branche, dont les modalités organisationnelles, de financement et de gouvernance n'auront toujours pas été débattues. FO déplore fortement cette manière de faire, le PLFSS étant adopté en procédure accélérée ce qui est peu propice à un véritable débat et parlementaire, et en amont avec les acteurs concernés. FO continue de dénoncer les LFSS comme des lois non pas seulement de « financement » mais bien de politiques majeures de Sécurité sociale, et revendique un risque Dépendance dont la gestion serait confiée à l'Assurance maladie.

En outre, le PLFSS confirme la position injuste du Gouvernement qui se borne à faire reposer sur les actifs (dont les chômeurs) et les retraités l'essentiel du coût de cette crise sanitaire exceptionnelle. En effet, la Sécurité sociale assume seule l'intégralité des coûts en recettes et en dépenses, créant ainsi fictivement une « dette sociale » en lieu et place d'une dette d'État.

Pour rappel, la CSG et la CRDS, principales recettes de la CADES, sont essentiellement payées par les actifs et les retraités – les personnes protégées. Ces prélèvements affectés à la CADES créent ainsi *de facto* un impôt "Covid" qui représentera peut-être 15 à 20 milliards d'euros prélevés chaque année sur les revenus des assurés sociaux, actifs et retraités.

D'autre part, la récupération des excédents ces dernières années a fortement participé à l'impréparation de notre système de santé face à la crise. FO tient à saluer les premiers résultats positifs du Ségur de la santé, mais des mesures significatives doivent encore être concrétisées. Notons que le volet financier repose sur la Sécurité sociale exclusivement. Il ne fait que rattraper partiellement une situation très dégradée en raison de la politique conduite depuis des décennies de « maîtrise (comptable) des dépenses » et qui se poursuit encore aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

Enfin, de manière générale, FO souligne la compensation bienvenue des exonérations « Covid ». Toutefois, elles ne sont pas totales, comme les remises de dettes qui ne sont pas comprises

S'agissant de l'assurance vieillesse, le PLFSS est muet sur le sujet, doit-on en déduire que cette année encore les retraités seront spoliés de toute revalorisation générale des pensions ?

C'est pourquoi Force Ouvrière vote résolument contre ce Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui ne projette en rien le financement de la Sécurité sociale, mais la transformation de notre modèle social, dans un cadre démocratique et parlementaire extrêmement contraint. Il lui apparaît dès lors impératif que soit conduit un débat complet sur la place, le rôle et le financement de la Sécurité sociale, et ce, dans le respect de ses fondamentaux.

► **Le COR publie sa note d'étape**

La note d'étape du Conseil d'Orientation des Retraites, pour donner suite à sa saisine par le Premier Ministre en date du 14 août, a été étudiée lors de la séance plénière du 15 octobre dernier. Les résultats présentés dans cette note ont vocation à être complétés par des projections à plus long terme (horizon 2070) dans le prochain rapport annuel, qui devrait être adopté en novembre prochain.

La première partie de la note du COR revient sur l'impact de la Covid-19 sur la mortalité et présente les hypothèses économiques qui sous-tendent cet exercice de projection.

La seconde partie de la note décrit ensuite les perspectives financières du système de retraite à l'horizon 2024 : dépenses, ressources et solde du système de retraite. Une évaluation des composantes conjoncturelle et structurelle du solde financier est proposée.

Enfin, est présenté un focus sur les principaux régimes de retraite (CNAV, AGIRC-ARRCO, régime de la fonction publique de l'État et CNRACL) et le FSV, conformément à la demande formulée par le Premier ministre.

Les effectifs de retraités seraient en baisse de 0,15% environ en 2020, par suite de la surmortalité liée au Covid-19.

Par rapport aux prévisions réalisées pour le PLF 2020, les prévisions de croissance effective ont été revues fortement à la baisse dans le PLF 2021, en raison de la crise du Covid-19. L'écart se résorbera progressivement à l'horizon 2024, ce qui revient à considérer que cette crise est principalement conjoncturelle et qu'en 2024, les taux de croissance du PIB seront les mêmes que ceux qui étaient envisagés avant la crise.

Le solde du système de retraite devrait ainsi s'établir à -25,4 Md€ en 2020. À titre de comparaison, le déficit était de 1,9 Md€ en 2019.

En 2021, l'amélioration attendue de la situation économique devrait permettre de ramener le déficit du système de retraite à 10,4 Md€. Le solde des régimes de retraite pourrait toutefois se dégrader à nouveau dans les années qui suivent et atteindre -13,3 Md€ en 2024.

Cette "note d'étape" est un prélude au rapport annuel du COR, attendu fin novembre qui servira de base aux discussions que le gouvernement entend rouvrir sur la réforme des retraites.

Pour FO, dans ce contexte si particulier de crise sanitaire, avec ses lourdes conséquences sociales et économiques, l'heure n'est pas de remettre à l'ordre du jour le sujet des retraites.

https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2020-10/Note_%C3%A9tape_Vpl%C3%A9ni%C3%A8re.pdf



Voir sa vie basculer

Être mieux accompagné(e)

Aller de l'avant

**Vivre
après**

Avec Vivre après, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.

Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties OCIRP qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

OCIRP
protéger. agir. soutenir

En partenariat avec

**GRUPE
IMA**

vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves,
les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

► **Actualité Agirc-Arrco : maintien du niveau des retraites complémentaires**

Lors du Conseil d'Administration de l'Agirc-Arrco de ce jeudi 8 octobre 2020, les partenaires sociaux ont décidé de reconduire la valeur actuelle de service du point à 1,2714 €. Force Ouvrière soutient cette décision de maintenir le niveau de pensions de retraite complémentaire : il ne s'agit pas d'un « gel des pensions » mais d'une stricte application de l'accord du 10 mai 2019 sur les règles de revalorisation des pensions.

En effet, d'après cet accord, la valeur de service est premièrement calculée en fonction de l'inflation : en 2019, les retraités du privé avaient vu leur pension augmenter de 1 point alors que l'inflation n'avait finalement été que de 0,9%. Tandis que ce léger trop perçu (0,1% soit 48 centimes par mois sur une pension moyenne) aurait pu être déduit en cas de revalorisation cette année, l'inflation de 0,1% de 2020 rééquilibre ces calculs et maintient la valeur de service du point à son niveau de 2019.

Pour Force Ouvrière, il s'agit également de rester prudent vis-à-vis des indicateurs économiques qui sont actuellement exceptionnels du fait de la crise économique et sanitaire, et dont les mesures sur les prochains mois sont imprévisibles. Ainsi Force Ouvrière se réjouit également de la décision du Conseil d'Administration de l'Agirc-Arrco de repousser à l'année prochaine la fixation de la valeur d'achat du point, cette dernière se calculant en fonction du salaire moyen dont le taux d'évolution est incertain dans le contexte actuel.

► **Agirc-Arrco : Mise en garde de FO contre l'instauration du recouvrement par l'ACOSS**

La loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2020 dispose dans son article 18 que le recouvrement des cotisations Agirc-Arrco relèvera des URSSAF à partir du 1^{er} janvier 2022. Force Ouvrière continue d'exprimer son profond désaccord quant à ce projet réclamé notamment par le patronat.

Plusieurs inquiétudes animent notre position :

- la différence de pratiques de recouvrement entre l'Agirc-Arrco et l'ACOSS : pour la première, il s'agit d'un recouvrement « individuel » afin que le salarié connaisse son nombre exact de point ; pour la seconde, il s'agit d'un recouvrement au niveau de l'établissement qui verse les cotisations. Pour solutionner ce problème, constaté également par les deux concernées, il serait question de mettre en place une co-construction : l'encaissement et le contentieux géré par l'Acoss, le calcul des droits à l'Agirc-Arrco. On est loin de la simplification revendiquée à l'origine de cette réforme !
- les inquiétudes quant à l'avenir du personnel des caisses de retraite complémentaire, et leur transfert éventuel à l'Acoss : ces transferts, s'ils peuvent avoir lieu, risquent d'entraîner des changements géographiques, de conditions de travail, mais également de salaires (qui seront revus à la baisse, ou au mieux, « gelés » pendant 15 ans). Il est également complètement incertain que tous les postes concernés puissent être transférés ou conservés.
- les systèmes d'information, élément essentiel et structurant dans les exercices de recouvrement : celui de l'Acoss est obsolète et devra être complètement changé, alors que l'Agirc-Arrco, tout récent, ne serait plus utilisé. Plusieurs millions d'euros seraient ainsi gâchés.

Pour toutes ces raisons, la Confédération rappelle son désaccord et continuera de suivre attentivement la mise en place de cette réforme.

Savoir s'adapter aujourd'hui, c'est le meilleur moyen d'être encore là demain.

La prévoyance, la santé, la retraite, le développement de l'épargne, la protection des proches, ce sont nos sujets, au quotidien, depuis plus de 100 ans. Au fil des années, nous avons développé une compétence particulière : la protection des personnes et de leurs proches tout au long de la vie.

Pour servir les intérêts de nos assurés dans la durée, nous nous adaptons à notre environnement et aux évolutions économiques, sociales, technologiques et réglementaires.

Ainsi, depuis plus de 100 ans, la santé de nos assurés est protégée ; leurs retraites sont versées ; leur patrimoine est renforcé.

Société de personnes, non cotée en bourse et dirigée par ses assurés, AG2R LA MONDIALE s'adapte sans cesse pour les accompagner sur le très long terme.

Prévoyance
Santé
Épargne
Retraite



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain